

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 65341 du 7 octobre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1927073S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S);
Vu la décision n° 7343 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828665S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2019 :

Bernabo Frédéric NIGEND : 163 612 NLS : 8 020 309

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2019 :

Nizan Anthony NIGEND : 215 835 NLS : 8 064 221

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2019 :

Minatchy Jean-Luc NIGEND : 148 506 NLS : 8 006 277

Savarit Frédéric NIGEND : 147 400 NLS : 8 005 285

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2019 :

Grenouilloux Séverine NIGEND : 159 963 NLS : 8 017 052

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,*
V. LAMBALLE